

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905

29 avril 2009

SOMMAIRE

AFG Luxembourg S.à r.l.	43398	Nabi Capital GmbH SPF	43405
AFG Luxembourg S.à r.l.	43398	Nabi Holding AG	43405
Amag S.à r.l.	43410	N.S.D. Nouvelle Société de Développe- ment S.A.	43440
Anthus Partnership, S.e.c.s.	43409	Olivant Investments Switzerland S.A.	43404
BRE/Somer S.à r.l.	43394	Prima Financial S.A.	43396
Carlo Tassara Assets Management S.A.	43432	Procter & Gamble Financial Services Hold- ing S.à r.l.	43405
CBO S.A.	43411	Procter & Gamble Financial Services S.A.	43405
Charitable Luxembourg Three S.à r.l. ...	43396	ProLogis Poland LI S.à r.l.	43405
Clinique de Paris International S.A.	43434	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Lux S.à r.l.	43429
COLT Lux Holding S.à r.l.	43437	Sam & Young Concept S.à r.l.	43399
Confer Partnership, S.e.c.s.	43409	SIX Pay S.A.	43396
CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l.	43426	Skyros S.A.	43394
CVI GVF Luxembourg Twenty-Four S. à r.l.	43426	Summit Partners II S. à r. l.	43399
de Préférence S.A.	43440	Summit Partners WRI S. à r. l.	43399
Eastpharma S.à r.l.	43423	Supernova Investments A2 S.à r.l.	43423
EAVF S.à r.l.	43405	Supernova Investments A S.à r.l.	43436
Eurok Business	43406	Supernova Lease Co. S.à r.l.	43422
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	43409	Telecom Italia Lab	43398
Fipro Beteiligung S.A.	43436	Toga Investments S.à r.l.	43432
Gemalco S.A.H.	43432	Tradenet Europe S.A.	43432
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	43399	T.R.B. International S.A.	43430
Headland Finance S.à r.l.	43398	Valendis Financière S.A.	43440
Helvetia Capital Holding S.A.	43440	Valendis Financière S.A.	43436
Hôtel Gauguin S.A.	43394	Valendis Financière S.A.	43437
KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A.	43399	Valendis Financière S.A.	43436
Lena, S.à r.l.	43394	Vauban Development S.A.	43394
Limelux S.A.	43396	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	43398
Lordcom Financial S.A.	43425	Zouk SOL S.à r.l.	43419

Lena, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 4, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 134.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LENA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009048377/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01921. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

BRE/Somer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.219.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°43 du 24 janvier 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048383/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04627. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Skyros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009048426/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02936. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Vauban Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Hôtel Gauguin S.A.).**

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 75.531.

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTEL GAUGUIN S.A., ayant son siège social au 10 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, (R. C. S. Luxembourg B 75531) constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Engin DOYDUK, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les mille deux cent soixante (1.260) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. Le bureau de l'assemblée, représentant le capital social entier, est valablement constitué et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en VAUBAN DEVELOPMENT S.A.;
- 2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts y relatif;
- 3.- Approbation du changement d'orientation générale du restaurant "Casanova";
- 4.- Approbation de la résiliation du contrat de prestations de services signé en date du 11 septembre 2008 entre Hôtel Gauguin S.A. et European Consultants S.A.;
- 5.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de "HOTEL GAUGUIN S.A" en "VAUBAN DEVELOPMENT S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VAUBAN DEVELOPMENT S.A."

Troisième résolution

Suite aux recommandations des membres du bureau et de son administrateur-délégué lors du conseil d'administration tenu en date du 15 janvier 2009, l'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'orientation générale du restaurant "Casanova" et d'adopter un concept de cuisine libanaise et azerbaïdjanaise haut de gamme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Suite aux recommandations des membres du bureau et de son administrateur-délégué lors du conseil d'administration tenu en date du 15 janvier 2009, l'assemblée générale des actionnaires décide de mettre fin avec effet immédiat au contrat de prestations de services signé en date du 11 septembre 2008 entre Hôtel Gauguin S.A. et European Consultants S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Doyduk, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14069. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048704/5770/65.

(090056372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009048435/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03767. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009048588/5770/12.

(090055634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Charitable Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009048589/5770/12.

(090055648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Limelux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.105.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"Le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "LIMELUX S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 145.105, constituée suivant acte reçu le 27 février 2009, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise par résolutions circulaires des 4, 5 et 9 mars 2009;

un extrait de ces résolutions circulaires, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "LIMELUX S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 8 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, par des résolutions circulaires des 4, 5 et 9 mars 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 8 des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée à concurrence de EUR 45.000.000,- (quarante-cinq millions d'Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 45.031.000,- (quarante-cinq millions trente et un mille Euros, par la création et l'émission de 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, le tout à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature de 18.000 (dix-huit mille) actions de la société luxembourgeoise "CARMEUSE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9 Avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg, Section B numéro 114.218.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par l'actionnaire unique: la société de droit luxembourgeois "VEDIHOLD S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg, Section B numéro 132.857.

V.- Que les 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) actions nouvelles ont été souscrites par la société "VEDIHOLD S.A.", prédésignée, et libérées intégralement, le tout pour la somme de EUR 45.000.000,- (quarante-cinq millions d'Euros), par apport en nature de 18.000 (dix-huit mille) actions de la société luxembourgeoise "CARMEUSE HOLDING S.A.", prénommée, représentant 4,48% (quatre virgule quarante-huit pour cent) de l'intégralité de son capital social actuel.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, représentée par Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 45.000.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 4.500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 45.031.000,- (quarante-cinq millions trente et un mille Euros), divisé en 4.503.100 (quatre millions cinq cent trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13260. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048676/211/70.

(090056460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048590/239/12.
(090055673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048591/239/12.
(090055678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.523.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048592/239/12.
(090055684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Telecom Italia Lab, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.614.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048593/239/12.
(090055693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 145.216.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048594/239/12.

(090055707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Sam & Young Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 90.047.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mars 2009, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009048595/219/13.

(090055709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 135.446.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048597/243/12.

(090055718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Les statuts coordonnés de la société au 8 avril 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048599/243/13.

(090055735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Summit Partners WRI S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners II S. à r. l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.037.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Summit Ventures VI-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

2. Summit Ventures VI-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

3. Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

4. Summit VI Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

5. Summit Investors VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

all of them here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SUMMIT PARTNERS II S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 100.037, incorporated pursuant to a notarial deed on 31 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 May 2004, number 551.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision concerning the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and discharge to be given for the execution of its mandate until this date.

2. Suppression of the article 24 relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and renumbering of the subsequent articles.

3. Presentation of the report of the sole manager;

4. Presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2006 and 31 December 2007;

5. Allocation of the results;

6. Discharge to be granted to the sole manager.

7. Change of the Company's name from Summit Partners II S.à r.l. to Summit Partners WRI S.à r.l., and subsequent modification of article 4 of the articles of incorporation.

8. Change of the structure and binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.

9. Subsequent amendment of the article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager."

10. Subsequent attachment of the current manager of the Company, Mr. Scott Collins, to A class of managers.

11. Appointment of Mr Abdelhakim Chagaar and Mr Frederic Gardeur as new managers B of the Company.

12. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the following agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the termination of the mandate of Ernst & Young S.A. as statutory auditor and by special vote grant discharge for the execution of its mandate until this date.

Second resolution

The shareholders decide to delete article 24 of the articles of incorporation of the Company relating to the supervision of the operations of the Company by one or several statutory auditors, and to renumber the subsequent articles.

Third resolution

The shareholders adopt the report of the sole manager. A copy of the said report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The shareholders approve the annual accounts as at 31 December 2006 and 31 December 2007. A copy of the said annual accounts will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The shareholders decide to allocate the results made by the Company in 2006 and 2007 as follows:

Loss for the financial year as at December 31, 2006	EUR	- 1.359.991,44
Profit for the financial year as at December 31, 2006	EUR	56.962.292,49
Result to be carried forward to the following financial year	EUR	55.602.301,05
Loss for the financial year as at December 31, 2007	EUR	55.602.301,05
Profit for the financial year as at December 31, 2007	EUR	- 539.905,17
Result to be carried forward to the following financial year	EUR	55.062.395,88

Sixth resolution

The shareholders, by special vote, decide to grant discharge to the sole manager Mr Scott COLLINS for his mandate up to this date.

Seventh resolution

The shareholders decide to change the name of the Company from Summit Partners II S.à r.l. into Summit Partners WRI S.à r.l., and to modify article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners WRI S.a r.l."."

Eight resolution

The shareholders decide to change the structure and binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 12 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager."

Tenth resolution

The shareholders decide to attach the current manager of the Company, Mr Scott Collins, to the class A of managers.

Eleventh resolution

The shareholders decide to appoint:

- Mr Abdelhakim Chagaar, Manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and

- Mr Frédéric Gardeur, Manager, born on 11 July 1972 in Messancy, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

as new managers B of the Company for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Summit Ventures VI-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

2. Summit Ventures VI-B, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

3. Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

4. Summit VI Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

5. Summit Investors VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

tous ici représentés par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, USA, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société SUMMIT PARTNERS II S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.037, constituée suivant acte notarié du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mai 2004, numéro 551.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision concernant la fin du mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Suppression de l'article 24 relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et renumérotation des articles suivants.

3. Présentation du rapport du gérant unique;

4. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

5. Allocation du résultat.

6. Décharge à donner au gérant unique.

7. Changement de la dénomination de la Société de Summit Partners II S.à r.l. en Summit Partners WRI S.à r.l., et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

8. Changement de la structure et du pouvoir de signature autorisée du conseil de gérance avec (i) l'introduction de deux classes de gérants (à savoir gérants A et gérants B) et (ii) l'exigence de la signature conjointe d'un gérant de chaque classe pour engager la Société.

9. Modification afférente de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité des gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, dont les membres n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique."

10. Rattachement subséquent du gérant actuel de la Société, Monsieur Scott Collins, à la catégorie de gérants A.

11. Nomination de Monsieur Abdelhakim Chagaar et de Monsieur Frédéric Gardeur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

12. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de mettre fin au mandat de Ernst & Young S.A. de sa fonction de commissaire et, par vote spécial, lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Seconde résolution

Les associés décident de supprimer l'article 24 des statuts de la Société relatif à la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs commissaires et de renuméroter les articles suivants.

Troisième résolution

Les associés approuvent le rapport du gérant unique. Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les associés approuvent les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007. Copies des dits comptes resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les associés décident d'allouer les résultats réalisés par la Société en 2006 et 2007 de la façon suivante:

Pertes pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2006	EUR	- 1.359.991,44
Bénéfices pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2006	EUR	56.962.292,49
Résultat à reporter à l'exercice social suivant	EUR	55.602.301,05
Pertes pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007	EUR	55.602.301,05
Bénéfices pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007	EUR	- 539.905,17
Résultat à reporter à l'exercice social suivant	EUR	55.062.395,88

Sixième résolution

Les associés donnent, par vote spécial, décharge au gérant unique Monsieur Scott COLLINS pour son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Septième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de Summit Partners II S.à r.l. en Summit Partners WRI S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Summit Partners WRI S.à r.l."."

Huitième résolution

Les associés décident de changer la structure et le pouvoir de signature autorisée du conseil de gérance avec (i) l'introduction de deux classes de gérants (i.e. gérants A et gérants B) et (ii) l'exigence de la signature conjointe d'un gérant de chaque classe pour engager la Société.

Neuvième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité des gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, dont les membres n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique."

Dixième résolution

Les associés décident de rattacher le gérant actuel de la Société, Monsieur Scott Collins, à la catégorie de gérants A. Onzième résolution Les associés nomment:

- Monsieur Abdelhakim Chagaar, Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et

- Monsieur Frédéric Gardeur, Manager, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société pour une période illimitée.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. LAC/2009/10217. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009048660/7241/259.

(090056345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009048600/212/12.

(090055744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Nabi Capital GmbH SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Nabi Holding AG).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 69.739.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009048605/206/14.

(090055809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Procter & Gamble Financial Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009048607/239/13.

(090055765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

ProLogis Poland LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009048609/220/12.

(090055778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.842.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009048612/220/13.

(090055807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Eurok Business, Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
R.C.S. Luxembourg B 145.721.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Michèle OROFINO, directeur, demeurant professionnellement à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
- 2) La société anonyme "EUROK S.A.", ayant son siège social à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.935,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Michèle OROFINO, prénommée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EUROK BUSINESS".

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation d'assistance et de services aux entreprises, et plus particulièrement dans les domaines de l'organisation et de la gestion administrative, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra faire toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Les convocations peuvent être faites par lettres ou par mails.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, mail, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Howald, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures. La convocation peut être faite par lettre ou par mail.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les quatre cents (400) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société "EUROK S.A.", préqualifiée, trois cent quatre-vingts actions	380
2. Madame Michèle OROFINO, préqualifiée, vingt actions	<u>20</u>
TOTAL: QUATRE CENTS ACTIONS	400

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de dix mille euros (€ 10.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Madame Michèle OROFINO, directeur, née à Aix-en-Provence (France), le 9 décembre 1944, demeurant professionnellement à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

b) Madame Danielle GRINNAERT, gérante de société, née à Alger (Algérie), le 10 décembre 1941, demeurant à F-77570 Château Landon, 42, rue du Gâtinais.

c) Monsieur Manuel ROCHE, directeur, né à Strasbourg (France), le 22 octobre 1964, demeurant à B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, rue de la Gare, 100.

Madame Michèle OROFINO, préqualifiée sub a), est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "H.R.T. REVISION S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.238.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OROFINO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2009. Relation: CAP/2009/958. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009048719/236/173.

(090056285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 319.022.625,85.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048614/220/13.

(090055817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048616/220/12.

(090055822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Anthus Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048618/220/12.

(090055836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Amag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 107.075.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRAGMA FCPR., un fonds commun de placements à risques, régi par le droit français, représenté par sa société de gestion, PRAGMA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit français avec directoire et conseil de surveillance, propriétaire de quarante mille (40.000) parts sociales de la Société,

ici représenté par Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de Amag S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.075, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°770 du 2 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°903 du 16 septembre 2005.

- La Société a actuellement un capital social de un million d'Euro (EUR 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution et la liquidation anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société vis-à-vis de tiers est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; tout l'actif est transféré au seul associé qui répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.CUISSET, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 Juillet 2007. LAC/2007/17445. Reçu douze Euros (12 EUR)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 AOUT 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048678/211/51.

(090056138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 145.706.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the third day of April.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Cobond Opportunity AB, a Swedish company with registered number 556777-3006, situated at Box 7216, 103 88 Stockholm, Sweden, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy dated 27 March 2009.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "CBO S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may also carry on any commercial or financial transaction, any business on movable property, proceed to any investment and take participating interests either by way of acquisition, subscription, contribution or otherwise in any company either existing or to be established which has a similar object, or which it may deem useful to its development and in general any industrial, commercial, financial or any kind of transaction directly or indirectly in relation with the above-mentioned activities.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each.

The corporation shall have an authorised capital of fifty million euro (50,000,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100,-) each.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares by virtue of proxies given under private seal to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. The payment of the shares are fully paid up at the time of subscription .

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2010.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2009.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

Cobond Opportunity AB., prenamed: three hundred and ten (310) shares

Total: three hundred and ten shares.

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euros.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Mr. Peter NYGREN, company director, residing at Älgstigen 61, 139 36 Värmdö, Sweden;
2. Mr. Peter ENGELBERG, company director, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
3. Mr. Pierre ARENS, company director, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cobond Opportunity AB, une société suédoise enregistrée sous le numéro 556777-3006, située à BOX 7216, 103 88 Stockholm, Suède, représentée par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procuration en date du 27 mars 2009 (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "CBO S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société pourra en outre mener ou fournir toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière, procéder à tout investissement et prise de participation, par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) divisés en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominative de cent euros (EUR 100.-) chacune.

La société a un capital autorisé de cinquante millions d'euros (50.000.000) divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100) chacune.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les actions de la société sont entièrement libérées lors de leur souscription.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à ce fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2010.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

"Cobond Opportunity AB", prénommé: trois cent dix (310) actions.

Total: trois cent dix actions.

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

1. M. Peter NYGREN, directeur de société, demeurant au Älgstigen 61, 139 36 Värmdö, Suède;

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Pierre ARENS, directeur de société, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13810. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048670/211/452.

(090056061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Zouk Solar Opportunities Limited, a company incorporated and existing under law of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, under the number 100729;

here represented by Flora Gibert, with professional address at 15, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 17, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Zouk SOL S.à r.l., having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.518 and incorporated by a deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, on August 19, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2394 on October 1, 2008 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two categories of managers (category A and category B) and amendment of the article 7 of the Company's articles of association;

2. Designation of Mr. Douglas Maccabe and Mr. Brian McMahon as category A managers and Mr. Richard Pereira and Mr. Alois Flatz as category B managers;

3. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two categories of managers (category A and category B) and to amend consequently the article 7 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

" Art. 7. Management.**7.1 Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, (i) by the sole signature of any manager of Category A or (ii) by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to designate Mr. Douglas Maccabe, director, born on October 8, 1956, in Edinburgh and residing at La Guillerie, route de Trodez, St Ouen, Jersey JE3 2GA and Mr. Brian McMahon, director, born on November 4, 1968, in Dublin and residing at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category A managers, Mr. Richard Pereira, Chief Financial Officer, born on October 10, 1972 in Singapore, residing in at 140 Brompton Road, London SW3 1HY and Mr. Alois Flatz, investment manager, born on August 24, 1966, in Schwarzenberg and residing at 140 Brompton Road, London SW3 1HY as category B managers.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le dix-huit février

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Zouk Solar Opportunities Limited, un fonds soumis aux lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, inscrite auprès Jersey Financial Services Commission, sous le numéro 100729; ici représentée par Flora Gibert, demeurant professionnellement au 15, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique ("Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Zouk SOL S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.518 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anja Holtz, résidant à Wiltz, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2394 en date du 1 octobre 2008. (la "Société")

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B) et la modification de l'article 7 des statuts de la Société.

2. Désignation M. Douglas Maccabe et M. Brian McMahon comme gérants de catégorie A et M. Richard Pereira et M. Alois Flatz comme gérants de catégorie B.

3. Divers.

Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B) et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé (s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, (i) par la seule signature de tout gérant de catégorie A ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société".

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de désigner M. Douglas Maccabe, administrateur, né le 8 octobre 1956, à Edinbourg et résidant à La Guillerie, route de Trodez, St Ouen, Jersey JE3 2GA et M. Brian McMahon, administrateur, né le 4 novembre 1968, à Dublin et résidant au 6, Phillipe II, L-2340 Luxembourg comme gérants de catégorie A et M. Richard Pereira, Chief financial officer, né le 2 octobre 1972, à Singapour, résidant au 140 Brompton Road, London SW3 1HY et M. Alois Flatz, gestionnaire d'investissements, né le 24 Août 1966 à Schwarzenberg, résidant professionnellement au 140 Brompton Road, London SW3 1HY comme gérants de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents Euro.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6779. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048639/211/175.

(090056263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Supernova Lease Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.207.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009048727/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04324. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.606.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009048728/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04326. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.633.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

EASTPHARMA LIMITED, a company incorporated in Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the trade register of Bermuda under number 38806 (the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of Eastpharma S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 119.476. The Company has been incorporated on September 13th, 2006 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091, page 100351 of November 8th, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 24th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1394, page 66903 of June 6th, 2008.

The Sole Shareholder is hereby represented by Me Elisabeth Adam, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all seventy-two thousand six hundred sixty-one (72,661) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken.

II. That the item on which resolution is to be passed is as follows:

Amendment of the corporate object of the Company by amendment of article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities which can be involved in pharmaceutical business, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and all other assets needed to operate a pharmaceutical business, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company can in general perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly

in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind. In this context, the company may exploit the intellectual property rights in any form and may notably grant licenses to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

Finally, the company may acquire any type of pharmaceutical goods, and resell-outside the Grand-Duchy of Luxembourg- these pharmaceutical good."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EASTPHARMA LIMITED, une société incorporée aux Bermudes (numéro de registre 38806), ("Associé Unique"), étant l'Associé Unique de Eastpharma S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 119.476. La Société a été constituée le 13 septembre 2006 par un acte du notaire Hellinckx, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2091, page 100351. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1394, page 66903 du 6 juin 2008.

L'Associé Unique est ici représenté par Me Elisabeth Adam, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient 72, 661 parts sociales émises par la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Modification de l'objet social de la Société, par la modification de l'article 2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que dans d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

En outre, la Société pourra, d'une manière générale, accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de celui-ci et pourra investir directement ou indirectement dans les biens immobiliers, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte. Dans ce contexte, la Société peut exploiter sous

quelque forme que ce soit les droits de propriété intellectuelle et notamment accorder des licences à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

Finalement, la Société pourra acquérir tout type de produits pharmaceutiques et revendre ces produits pharmaceutiques en dehors du territoire luxembourgeois."

En conséquence la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société tel que présenté dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ mille deux cents euros (EUR 1.200)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Adam et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2009. LAC/2009/14328. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048700/5770/121.

(090056415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Lordcom Financial S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.921.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TUREK TRADERS INC., ayant son siège social au Calle Aquilino de la Guardia n.8, Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama City, le 12 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "LORDCOM FINANCIAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 92.921, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 551 du 21 mai 2003;

- La société a actuellement un capital de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "LORDCOM FINANCIAL S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "LORDCOM FINANCIAL S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "LORDCOM FINANCIAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable en date de ce jour;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B62780;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "LORDCOM FINANCIAL S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13197. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048701/5770/51.

(090056020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI GVF Luxembourg Twenty-Four S. à r.l.)**

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.392.

In the year two thousand and nine, on the seventh of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119271, duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 3rd, 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Twenty-Four S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 140392, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 8th July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13th August 2008, number 1981 (the "Company"). The Articles of Incorporation haven't been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the purpose of the Company and therefore resolves to amend article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale, as well the holding, leasing (WHERE THE LESSEES ARE PERSONS NOT BELONGING TO THE PUBLIC IN THE SENSE OF ARTICLE 28-4 OF THE LAW OF 5 APRIL 1993 ON THE FINANCIAL SECTOR), improving, managing and mortgaging of any asset of any kind, including, but not limited to, vessels related to the oil and gas industry, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to such assets, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of such assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l."

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the US dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 2nd April 2009 at 13:15 p.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of one point three thousand three hundred and ninety two cents USD (USD 1.3392) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to sixteen thousand seven hundred and forty USD (USD 16,740).

The par value per share will subsequently be converted from one euro (EUR 1) into one US dollar (USD 1) so that the share capital is represented by sixteen thousand seven hundred and forty USD (USD 16,740) shares having a par value of one US dollar (USD 1) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand two hundred and sixty USD (USD 8,260.-) in order to bring it from an amount sixteen thousand seven hundred and forty USD (USD 16,740.-) up to an amount twenty-five thousand USD (USD 25,000.-), through the issuance of eight thousand two hundred and sixty (USD 8,260) new shares of the Company having a par value of one USD (USD 1.-) each. All of eight thousand two hundred and sixty (USD 8,260) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, represented by Mrs. Andreia-Beatrice Ghioca, prenamed, at a total price of eight thousand two hundred and sixty (USD 8,260.-) entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of eight thousand two hundred and sixty (USD 8,260.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Eight resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six of the Company's articles of incorporation which shall now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundneun, am siebten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 119271, hier vertreten durch Andreia-Beatrice Ghioca, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 4. Juli 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varieteur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden,

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der "alleinige Gesellschafter") der "CVI GVF Luxembourg Twenty-Four S. à r.l." (die "Gesellschaft") einer société à responsabilité limitée (/Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire ("die Gesellschaft") eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 140392, gegründet am 8. Juli 2008 gemäss einer Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer, veröffentlicht am 13. August 2008 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 1981.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt hiermit den Gesellschaftszweck zu ändern und beschließt, Artikel 2 der Satzung durch folgenden Text zu ersetzen:

" **Art. 2.** Der Erwerb von Beteiligungen jeder Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise mittels Wertpapieren und Darlehen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung des Portfolios.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung (sofern die Mieter Personen sind, die nicht zur Öffentlichkeit im Sinne des Artikel 28-4 des Gesetzes vom 5. April 1993 für den Finanzsektor gehören), die Sanierung, die Verwaltung und Verpfändung von Vermögen jeder Art, einschließlich von Einheiten mit Bezug zur Öl- und Gasindustrie in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Geschäftsabläufe die solchen Vermögens einschließlich des direkten und indirekten Erwerbs von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/ oder die Vermietung solchen Vermögens.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung Ihres Zweckes förderlich sind."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Firmennamen der Gesellschaft in "CVI Global Lux Oil and Gas 3 S. à r.l." zu ändern.

Dritter Beschluss

Als Resultat des obigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird den Firmennamen CVI Global Lux Oil and Gas 3 S.à r.l. tragen."

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft von Euro in US Dollar umzuwandeln, auf Grundlage des Wechselkurses, der am 2. Avril 2009 um 13:15 Uhr auf der offiziellen Webseite der Europäischen Zentralbank (www.ect.int) angezeigt wurde, gemäß dem ein Euro (EUR 1) nun eins Komma dreitausenddreihundertzweiundneunzig US Dollar (USD 1,3392) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital nun achttausendzweihundertundsechzig US Dollar (USD 8.260) beträgt.

Der Nennwert der Anteile wird folglich von einem Euro (EUR 1) in einen US Dollar (USD 1) umgewandelt, so dass das Gesellschaftskapital in sechzehntausendsiebenhundertundvierzig (16.740) Anteile mit einem Nennwert von einem US Dollar (USD 1) aufgeteilt ist, die alle von dem Alleinigen Gesellschafter gehalten werden.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um achttausendzweihundertundsechzig US Dollar (USD 8.260.-) zu erhöhen, um es von sechzehntausendsiebenhundertundvierzig US Dollar (USD 16.740.-) auf fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von achttausendzweihundertundsechzig (USD 8.260) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1).

Alle achttausendzweihundertundsechzig (8.260) neuen Anteile werden von dem Alleinigen Gesellschafter gezeichnet, der durch Andrea-Beatrice Ghioca, vorbenannt, vertreten ist, zu einem Zeichnungspreis von achttausendzweihundertundsechzig US Dollar (USD 8.260.-) der vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird.

Die somit gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von achttausendzweihundertundsechzig US Dollar (USD 8.260.-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Sechster Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000.-), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A.-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14067. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048706/5770/175.

(090056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.684.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009048722/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04727. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

T.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.186.

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.R.B. INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination T.R.B. HOLDING S.A. suivant acte notarié du 15 juin 1987, publié au Mémorial Recueil C numéro 289 du 16 octobre 1987, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 375 du 14 juillet 1997 et pour les dernières fois suivant actes du notaire soussigné du 22 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 2 juin 2004, du 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 14 octobre 2004, et du 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 459 du 27 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Johanna FISCHMANN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprise.
- La suppression des catégories d'actions, modifications corrélatives des articles 5, 6 et 9 des statuts.
- Confirmation de la décision d'augmentation du capital social de la Société de 1.032.000 euros par la création de 41.280 actions nouvelles de 25 euros augmenté d'une prime d'émission de 990.720 euros (soit une prime de 24 euros par actions nouvelles), des conditions et des modalités mise en oeuvre pour la réalisation de celle-ci.
- Confirmation de la souscription des 41.280 actions par compensation de créances.
- Modifications de l'article 5 des statuts
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a actuellement plus qu'un seul actionnaire et que cet actionnaire unique détient des actions nominatives de catégorie "A", "B" et "C". Il est constaté que cette répartition est devenue inutile et décide de supprimer les catégories d'actions "A", "B" et "C" pour les transformer en un seul type d'action. Les actions seront dorénavant nominatives et toutes de même catégorie avec les mêmes droits et obligations.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de UN MILLION TRENTE DEUX MILLE EUROS (1.032.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (1.468.000.- EUR) au montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS

(2.500.000.- EUR), par l'émission de quarante et un mille deux cent quatre vingt (41.280) actions d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

FLARE FINANCE S.A., une société ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 1 A, rue du Fort Bourbon, étant l'actionnaire unique de la société,

ici représentée par Madame Johanna FISCHMANN, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 mars 2009,

laquelle, représentée comme dit est, déclare souscrire aux quarante et un mille deux cent quatre vingt (41.280) actions nouvelles et de les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (990.720.- EUR), par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société T.R.B. INTERNATIONAL S.A., d'un montant total de DEUX MILLIONS VINGT DEUX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (2.022.720.- EUR);

La procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 25 mars 2009 par AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, en la personne de Monsieur Luc SUNNEN, qui conclut comme suit:

"III. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 5 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéas 1^{er} et 2^{ème}).** Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2.500.000.- EUR) représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000.- EUR) représenté par SIX CENT MILLE (600.000) actions d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Les actions de la société sont nominatives."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier également l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés en assemblée générale des actionnaires."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. FISCHMANN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12816. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048709/220/107.

(090056563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Tradenet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 79.814.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048723/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03381. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Toga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.083.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009048725/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04319. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048721/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05051. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Gemalco S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.394.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénomée "GEMALCO S.A.H.", ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg B n° 37.394,

constituée suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 5 de 1992, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 204 de 1992.

L'Assemblée est présidée par Mme Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sophie DI LORENZO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Jean-Hugues DOUBET, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme GEMALCO S.A.H.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société "GEMALCO S.A.H." avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Fiduciaire F. Winandy et Associés S.A., 25, Av. de la Liberté, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. GEHLEN, S. DI LORENZO, J.-H. DOUBET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2009, LAC/2009/8121. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009048711/208/66.

(090056293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Clinique de Paris International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.852.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the thirty-first day in the month of March.

Before Us Maître-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

the company "GROUP MOTION GROUP LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands),

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 04 March 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 71 852, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 21 September 1999, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 06 December 1999, number 928 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 27 May 2002, published in the Mémorial on 19 August 2002, number 1220.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THREE MILLION NINE HUNDRED FORTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED UNITED STATES DOLLARS (3'945'900.- USD) and is divided into three hundred ninety-four thousand five hundred and ninety (394'590) shares with a par value of TEN UNITED DOLLARS (10.- USD) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred ninety-four thousand five hundred and ninety (394'590) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- That the Company's register of registered shares is cancelled in the presence of the undersigned notary as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "GROUP MOTION GROUP LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 11 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 04 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement, ci-après dénommée: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71 852, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 21 septembre 1999 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 06 décembre 1999, sous le numéro 928 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 27 mai 2002, publié au Mémorial le 19 août 2002, numéro 1220.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS US (3'945'900.- USD) et se trouve divisé en trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix (394'590) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS US (10.- USD) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix (394'590) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 AVRIL 2009. Relation: EAC/2009/3843. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009048714/239/109.

(090056023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009048724/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03380. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.607.

Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl
Gérant
Signature

Référence de publication: 2009048726/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04321. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048729/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04575. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048730/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04569. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Le bilan de la société au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048731/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04566. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

COLT Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.042.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared COLT Telecom Group S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number RCS B 115679, represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal, which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder of COLT Lux Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number RCS B 116.042, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 27 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1347 dated 12 July 2006, amended several times and for the last time on 4 July 2006 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1724 dated 15 September 2006.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to record as follows:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company from one million twenty-five thousand Euro (€1,025,000.-) to two million twenty-five thousand Euro (€ 2,025,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new Class B ordinary shares and twenty thousand (20,000) new Class C ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares") by way of a contribution in kind consisting of a loan receivable of one hundred eighty-nine million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€189,390,250.58) the ("Contribution in Kind"); acknowledgement of a report of the board of managers of the Company on the value of the Contribution in Kind to the Company; approval of the valuation of the Contribution in Kind; and subscription of the New Shares by COLT Telecom Group S.A. and payment of the total subscription price by the Contribution in Kind; allocation to the share capital of the Company and to the share premium account of the Company and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After the foregoing has been approved, the sole shareholder took the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from one million twenty-five thousand Euro (€ 1,025,000.-) to two million twenty-five thousand Euro (€ 2,025,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new Class B ordinary shares and twenty thousand (20,000) new Class C ordinary shares, each with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) to be subscribed by the sole shareholder being COLT Telecom Group S.A. against the Contribution in Kind, which consists of:

- a loan receivable of one hundred eighty-nine million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€ 189,390,250.58) payable by COLT Telecom Group Limited to COLT Telecom Group S.A.

The above Contribution in Kind has been subject to a management valuation report on the Contribution in Kind dated 27 March 2009 a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed therewith.

The conclusion of the said report reads as follows:

"The management, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the assets forming the contribution in kind.

The management is of the opinion that the net contribution in kind as described above, as offered by COLT Telecom Group S.A. in return for new shares in the Company, will be equal to one hundred eighty-nine million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€189,390,250.58) which will correspond at least to the value of the shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue twenty thousand (20,000) Class B ordinary shares and twenty thousand (20,000) Class C ordinary shares, of a total value of one hundred eighty-nine million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€ 189,390,250.58) (including the share premium) to COLT Telecom Group S.A."

Pursuant to the above it was resolved to value the Contribution in Kind at one hundred eighty-nine million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€ 189,390,250.58).

It was then decided to issue twenty thousand (20,000) new Class B ordinary shares and twenty thousand (20,000) new Class C ordinary shares all of which having been subscribed by the sole shareholder and allocate one million Euro (€ 1,000,000.-) to the share capital of the Company and one hundred eighty-eight million three hundred ninety thousand two hundred fifty Euro fifty-eight cents (€ 188,390,250.58) to the share premium account of the Company.

Evidence of the transfer to the Company of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

As a result of the increase of share capital and issue of the New Shares, article 5 of the Company's articles of association is amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million twenty-five thousand Euro (€ 2,025,000.-) divided into one thousand (1,000) Class A preference shares, forty thousand (40,000) Class B ordinary shares and forty thousand (40,000) Class C ordinary shares, with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the resolutions above are estimated at eight thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

COLT Telecom Group S.A., une société anonyme, constituée sous les lois de Luxembourg ayant son siège social au K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 115.679, représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, Maître en droit résidant au Luxembourg, suivant une procuration datée sous seing privé, qui sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement, étant l'associé unique de COLT Lux Holding S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 116.042, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg le 27 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1347 en date du 12 juillet 2006 modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 juillet 2006, par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1724 en date du 15 septembre 2006.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social de la Société d'un million vingt-cinq mille Euros (1.025.000,- €) à deux millions vingt-cinq mille Euros (2.025.000 €) par l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe B et vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en nature consistant en une créance de cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Cents (189.390.250,58 €) (l'"Apport en Nature"); constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; et souscriptions aux Nouvelles Parts par COLT Telecom Group S.A. et paiement du prix total de souscription par l'Apport en Nature à la Société; affectation au capital social de la Société et au compte de prime d'émission de la Société et changement consécutif de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million vingt-cinq mille Euros (1.025.000,- €) à deux millions vingt-cinq mille Euros (2.025.000,- €) par l'émission de vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe B et vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune devant être souscrites par l'associé unique étant COLT Telecom Group S.A. en contrepartie de l'Apport en Nature, qui consiste en:

- une créance de cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Centimes (189.390.250,58 €) payable par COLT Telecom Group Limited à COLT Telecom Group S.A.

L'Apport en Nature mentionné ci-dessus a été soumis à un rapport d'évaluation des gérants sur l'Apport en Nature du 27 mars 2009 une copie duquel restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

"La gérance, sur base de ce qui précède, considère que la documentation et garanties reçues apportent une preuve adéquate quant à l'existence et à l'étendue des actifs formant l'apport en nature.

La gérance est d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus, tel qu'apporté par COLT Telecom Group S.A. en contrepartie des nouvelles parts sociales dans la Société, sera égal à cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Centimes (189.930.250,58 €) ce qui correspondra au moins à la valeur des parts sociales devant être émises, et que, en conséquence, la Société pourra émettre vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe B et vingt-mille (20.000) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur totale de cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Centimes (189.390.250,58 €) (incluant la prime d'émission) à COLT Telecom Group S.A.."

A la suite de quoi il a été décidé d'évaluer l' Apport en Nature à cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Centimes (189.390.250,58 €).

Il a ensuite été décidé d'émettre vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B et vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C ayant toutes été souscrites par l'associé unique et d'affecter un million d'Euros (1.000.000,- €) au capital social de la Société et cent quatre-vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante Euros et cinquante-huit Centimes (188.390.250,58 €) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital et de l'émission de Nouvelles Parts Sociales, l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

"Le capital social émis de la Société est établi à deux millions vingt-cinq mille Euros (€ 2.025.000,-) divisé en mille (1.000) parts préférentielles de classe A, quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de classe B et quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de classe C, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la forme requise pour la modification des statuts. Toute prime d'émission devra être distribuable."

Dépenses

Les dépens, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que se soit qui devront être supportés par la Société comme conséquence des résolutions susvisées sont estimés à huit mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte dans le présent qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès verbal la partie comparante et le notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12470. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050117/211/151.

(090058475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Le bilan de la société au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048732/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04562. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

de Préférence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.173.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048733/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04559. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.825.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048734/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03983. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Helvetia Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.716.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048735/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02872. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.
